

COMPTOIRS SUISSES DE L'INDO-CHINE

Une création de John Bolliet

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bolliet-Preverenges.pdf

Comptoirs suisses de l'Indo-Chine
(*Nouvelliste vaudois et journal national suisse*, 7 avril 1864)

Un de nos concitoyens établis à Saïgon (Cochinchine) nous communique quelques réflexions, dont le but est d'un grand intérêt pour le commerce suisse. Il serait question, avec l'appui de bonnes maisons suisses, de fonder dans l'Indo-Chine (Cambodge et Cochinchine), une société suisse, dont le bureau central serait à Saïgon, ayant pour but « le commerce en général, la culture des riz, cotons, sucre, tabac, vanille, indigos, bois, soie, l'essai du café, etc., pour l'exportation, l'importation des articles manufacturés, les affaires de place et celles possibles avec les colonies voisines. » Un pareil établissement qui aurait, par exemple, pour titre « Société suisse de l'Indo-Chine » ou bien « Comptoirs suisses de l'Indo-Chine », pourrait procurer à notre Suisse l'écoulement, un bon placement de ses articles manufacturés et autres assortis. Les natifs emploient beaucoup de cotonnades anglaises, telles, que calicots écrus et blanchis, foulards de coton, etc., etc., qui ont un beau prix ; pourquoi la Suisse, avec ses nombreuses manufactures, n'approvisionnerait-elle pas cette nouvelle colonie de Cochinchine ? Grand nombre de personnes s'intéresseraient à cette société par une souscription d'actions, car cette société, avec des capitaux, monopoliserait plusieurs opérations. Ces opérations seraient faites particulièrement dans le Cambodge et dans la Cochinchine, où flotte déjà le pavillon français, et duquel on obtiendrait la protection sérieuse, loyale et légale. M. le gouverneur français à Saïgon est tout prêt à donner la main ; ainsi pourquoi ne pas profiter des belles chances d'une colonie qui se forme rapidement, et pourquoi ne pas intéresser des bourses en faveur d'une société qui serait ou pourrait être patronnée par le gouvernement suisse et protégée par celui de la France ?

Nous insérons avec plaisir cet avis donné au commerce et à des actionnaires qui voudraient s'intéresser à ce but.

Comptoirs suisses de l'Indo-Chine
(*Nouvelliste vaudois et journal national suisse*, 26 février 1870)

La *Feuille officielle* contient aujourd'hui l'avis de la constitution à Morges d'une société anonyme sous la dénomination : Comptoirs suisses de l'Indo-Chine, société foncière, agricole, industrielle et commerciale, sous la direction de M. Lafon, originaire de Montpellier, domicilié à Saïgon (Cochinchine), et John Bolliet, de Préverenges, négociant au dit Saïgon, actuellement à Morges. La société a pour objet les opérations de banque, de ventes et échanges, et de commerce en général dans la Cochinchine française et les pays voisins, ainsi que la culture et l'exploitation des terrains dont elle deviendra concessionnaire après sa constitution définitive. Le capital social est de six millions de francs, divisé en 12 mille actions

de 500 fr. chacune.

Comptoirs suisses de l'Indo-Chine
(*Nouvelliste vaudois et journal national suisse*, 16 mars 1870)

Ceux de nos lecteurs qui connaissent les possessions françaises de l'Indo-Chine, apprendront avec satisfaction la création d'un établissement de crédit dans ces contrées, qui offrent un si vaste champ à l'exploitation commerciale et agricole. Les Comptoirs suisses de l'Indo-Chine, société foncière, agricole, industrielle et commerciale, sont créés en vue de faciliter, par le crédit, les diverses cultures que la fertilité du sol de la Cochinchine française permet de faire à Saïgon, et, dans l'intérieur, les opérations de banque, ventes, échanges etc. ; en un mot, le commerce, en général, d'exportation et d'importation, Nous considérons l'établissement de ces comptoirs comme venant combler une lacune ; ils aideront au développement de nos relations avec un pays fort riche et de grand avenir. Il faut savoir gré à ceux qui se font les pionniers du progrès d'avoir organisé les Comptoirs de l'Indo-Chine. (Correspondance particulière du *Nouvelliste*.)

Remerciements à Pierre du Bourg